

**Sujet :** Annonce de départ du conseil communal d'Ecublens et de la commission intercommunal ARASOL

**De :** Dick Christelle <Christelle.Dick@lausanne.ch>

**Date :** 01.10.19 à 10:57

**Pour :** "info@michele-mossi.ch" <info@michele-mossi.ch>,  
"President.Conseil@ecublens.ch" <President.Conseil@ecublens.ch>

Monsieur le Président,

Mesdame, messieurs les municipales,  
Chèr-es collègues,  
Mesdames, Messieurs,

C'est à regret que je vous annonce mon départ de ce conseil communal.

En effet, ayant dû quitter la commune début septembre, je ne peux plus assumer mon mandat de conseillère communale pour Ecublens.

De fait, mon mandat de conseillère intercommunale pour l'ARASOL devra également être repris par une personne du PSIG.

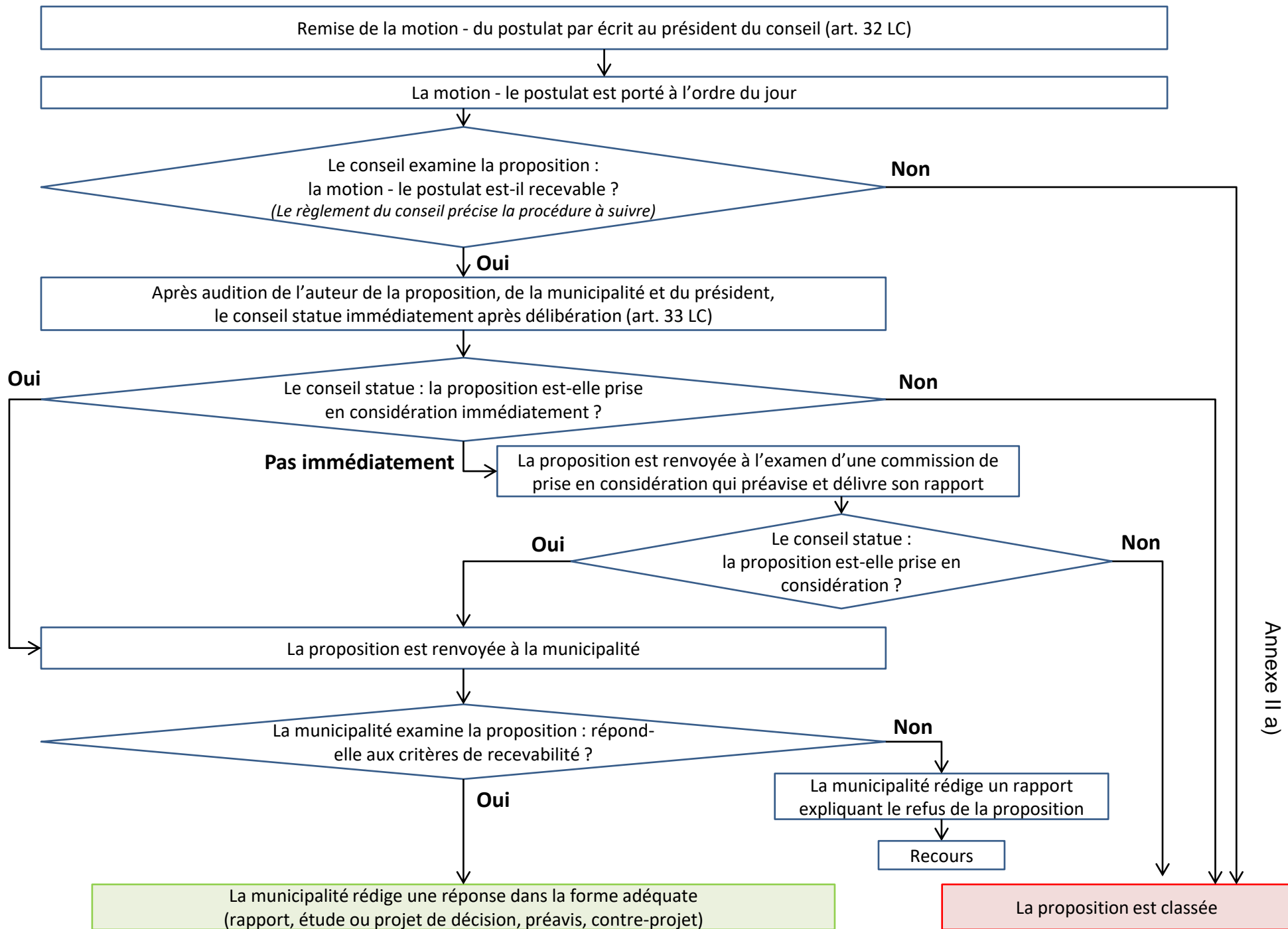
L'annuel rapport pour ladite commission pourra, j'en suis sûre, trouver repeneur également.

Je profite de ce message pour remercier ce conseil et ses différents membres pour les différents débats, rencontres et échanges

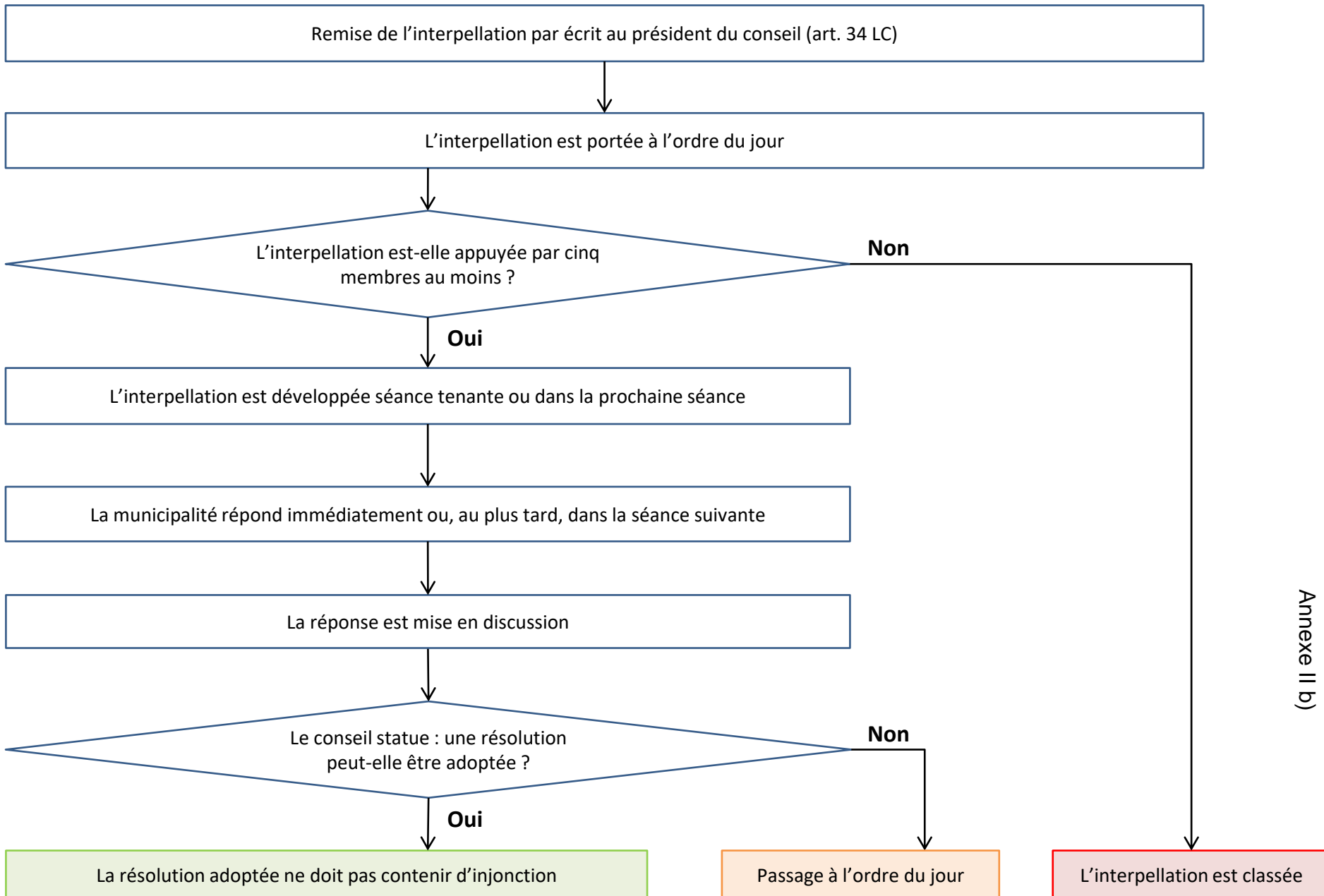
En vous souhaitant à toutes et tous un très bel engagement pour cette année itinérante, je vous transmets mes chaleureuses salutations.

Christelle Dick

# Traitement d'une motion - d'un postulat



# Traitement d'une interpellation



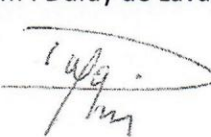
Annexe II b)





Conseil Communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 03.10.2019

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) :	Vœu	
<p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,</p> <p>Dans le cadre du préavis n° 2019/14 « Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire », permettez-moi de revenir sur l'Art 3 concernant la possibilité offerte aux familles habitant à plus de 2.5 kilomètres de l'établissement scolaire du Pontet de demander au Service administratif des écoles le remboursement d'un abonnement de transports publics pour leur enfant.</p> <p>Sans revenir sur la pertinence de cette valeur reprise telle quelle du droit cantonal, et même si la disposition ne concerne, à ce jour, qu'un nombre extrêmement réduit de familles sur la Commune d'Ecublens, je remarque que cette information n'est pas publiée sur le site web des écoles d'Ecublens (EPS) et, bien que présente sur le site web de la Commune, elle n'est pas du tout aisée à trouver (voir ci-dessous*) ; elle n'est, à ma connaissance, pas communiquée proactivement aux parents lors de l'entrée de leur enfant au collège du Pontet.</p> <p>Du moment qu'une telle aide financière existe et pourrait décider les familles concernées à privilégier les transports publics pour leur enfant plutôt qu'un transport en voiture, j'émetts le vœu que cette information soit clairement ajoutée au courrier de la rentrée aux parents, publiée sur le site web des écoles d'Ecublens et rendue plus facilement accessible sur celui de la Commune, par exemple via le menu Accès Direct → Subsidés communaux (page Prestations communales), où on pourrait s'attendre à la trouver.</p> <p>Je vous remercie de votre attention.</p> <p><i>* Il faut se rendre sur <a href="http://www.ecublens.ch">www.ecublens.ch</a> → Cadre de vie → Résidents → Jeunesse, puis cliquer dans la table de droite sur « Structures d'accueil et services parascolaires », puis au bas de la page, aller à la section Transports scolaires et étendre le menu caché « + Frais de transport ». Une recherche sur les mots-clés « transports publics », « abonnement » ou « subvention » dans le champ de recherche (en haut à droite) du site ne permet pas de trouver l'information.</i></p>			
<p>Nom, prénom : Dufay de Lavallaz, Pierre</p> <p>Signature : </p>			



Conseil communal  
Ecublens VD

Refusé Annexe IV

Ecublens VD, le 3.10.2019

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) :

Les conclusions du préavis 2019/16 sont modifiées comme suit :

Le Conseil communal d'Ecublens/VD

- vu le préavis municipal no 2019/16
- oui le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

d'approuver l'Arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour les années 2020 à 2022 tel que présenté, à l'exception de l'article premier, chiffres 1, 2, et 3, dont le pour-cent de l'impôt cantonal de base sera de **62%**, en lieu et place de 62,5%.

Nom, prénom : José Birbaum.....

Signature : .....





**Postulat : Urgence climatique, qui doit faire quoi ?**

Ce samedi 28 septembre 60'000 personnes ont à nouveau défilé dans plusieurs villes de Suisse. Ces manifestations ont fait suite à toutes celles qui les ont précédées depuis plusieurs mois, associant jeunes et moins jeunes, inquiets à juste titre, de l'état de santé de notre planète.

Force est de constater que le choc est violent et que l'urgence climatique n'est plus un mythe, mais bien une réalité. Face à ce constat que tout le monde partage enfin, à l'exception d'une minorité de plus en plus en marge, les défis, à l'échelle de la planète, paraissent insurmontables.

Pourtant, plusieurs réactions sont possibles. La plus simple serait de considérer qu'il est trop tard et que la cause est perdue. D'aucuns trouveront cela fort commode, preuve d'un égoïsme déplacé, adeptes de la formule « après moi, le déluge ... ».

Personne ne sait très bien par où commencer : les entreprises, les populations, les collectivités publiques ? Plutôt que de s'interroger, dépêchons-nous d'agir à notre échelle, celle de la Ville d'Ecublens !

La Municipalité affiche depuis longtemps sa volonté d'œuvrer pour l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Elle a déjà engagé plusieurs démarches en faveur du climat et du développement durable. Nous pouvons citer l'important soutien financier aux actions en faveur de la mobilité et des économies d'énergie par le fonds communal pour le développement durable, la nouvelle certification « Cité de l'énergie », qui comprend un programme de politique énergétique et climatique, ainsi que l'obtention encore récente du label « Ville verte », pour ne citer que ces quelques exemples. Ces démarches sont-elles suffisantes ?

Conscients de l'urgence, les soussignés, membres du groupe Ecublens forum d'opinions libres, déposent le postulat suivant :

**« Dans quelle mesure la Municipalité pourrait-elle amplifier encore ses actions en faveur du climat et du développement durable en se dotant, par exemple, d'un plan climat à l'échelle communale ? »**

Nom :	Signature :	Nom :	Signature :
S. Passaro		M. Pöggli	
Fernandez		A. Pöggli	
Jorge Jose		J. Nédymela	
Bureau Stéphane		Michèle Maggi	
CORBAZ Chris		PT Ecublens	
DANZEL Nader			
TURTORA CARLO			
Maeder Vincent			
Cartier Christophe			



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 22 juin 2018

Type :  Postulat       Motion       Amendement       Voeu

Autre: questions

Sujet : Changements TvTservices - Abandon du DVB-T au profit du DVB-C

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

J'ai reçu fin août un courrier qui m'a été adressé par TvT Services, comme bon nombre d'entre vous tous je suppose. On nous y informe que dans le cadre de la politique de modernisation, le partenaire de TvT Services qui est UPC a pour objectif d'augmenter le débit Internet à 1 Gb/s d'ici à 2020. Pour ce faire, il est indispensable de libérer de la place sur les canaux.

La conséquence est le passage de la norme DVB-T à la norme DVB-C entre le 18 septembre et le 15 novembre 2019. En ce qui concerne la commune d'Ecublens, ce changement interviendra plus précisément le 29 octobre 2019. Il nous appartient de contrôler la norme de notre téléviseur et de procéder aux réglages manuels pour syntoniser les chaînes TV et Radio selon cette nouvelle norme.

Jusque là, tout va bien. Je me suis dit qu'il s'agissait d'accompagner la modernisation des installations et que c'était un moindre mal en regard des gains en débit potentiels pour Internet annoncés. Mais lorsque j'ai regardé la liste de chaînes qui seront disponibles lorsque j'aurai procédé à ce changement, je me suis vite aperçu qu'un certain nombre ne le serait plus. Ma curiosité m'a alors poussé à effectuer un comparatif entre le choix proposé aujourd'hui et celui qu'on nous annonce pour demain \*.

En résumé, et sans entrer dans les détails chaîne par chaîne, il va manquer à l'appel environ 60 programmes TV, disponibles aujourd'hui dans les prestations de base du réseau multimédia, de TvT Services. Il faut reconnaître parallèlement qu'un certain nombre de nouvelles chaînes seront également proposées.

Voici un résumé des chaînes qui manqueront à l'appel \* :

15 chaînes en langue française:

Ushuahia TV - RTL9 – Trek - TCM Cinema - TV Breizh - MCM Top - Canal News - France 24 - Montagne TV - Fashion TV – KTO - Cartoon CH - Val TV - Meteo-Infos - MySports Preview

5 chaînes en langue allemande:

Sat1 - RTL2 - Pro Sieben - N-TV - Eurosport DE



4 chaînes en langue italienne:

LA 7 - RAI News 24 - RAI Sport 1 - RAI Storia

4 chaînes en langue espagnole:

Canal 24 Horas - TV Galicia - Andalucia TV - Canal Extremadura

14 chaînes en langue anglaise:

BBC Entertainment - BBC 1 - BBC 2 - BBC 3 - CBBC - BBC4 - CBeebies - Sky News – Bloomberg – ITV - ITV 2 - Film 4 - Channel 5 - Al Jazeera Int.

Autres langues:

Seules restent les programmes suivants:

TRT Türk (turque) - RTP Int. (portugais -1) - TVE Int. (espagnol - 4) - Teleclub Zoom (allemand CH)

Mais aussi -6 chaînes en arabe, -1 roumain, -3 en serbe, - 1 en croate, - 1 en kosovar, - 1 en bosniaque, -1 en bulgare, -1 en hongrois, -1 en russe, -1 en polonais, -1 en chinois en -1 en grec, soit 25 chaînes en moins dans ces différentes langues.

Je suis étonné de cette diminution assez forte de l'offre qui était incluse jusqu'à aujourd'hui dans l'abonnement mensuel du raccordement multimédia. De plus, je constate que cette diminution est notoire toutes langues confondues, mais cela est d'autant plus embêtant qu'un nombre important des habitants de notre commune qui disposaient d'un accès à une ou plusieurs chaînes TV de leur pays d'origine en seront désormais totalement privés; je pense notamment aux serbes, kosovars, croates, bosniaques, etc.

Depuis que la possibilité a été offerte de s'abonner à d'autres fournisseurs TV comme Swisscom TV par exemple, je sais qu'un certain nombre de personnes a quitté le giron de TvT Services en partenariat avec UPC. Pour ma part, je suis resté fidèle à TvT Services, en partant du principe qu'il s'agissait d'une société publique, propriété de notre commune ainsi des autres communes de l'Ouest lausannois. Je crains qu'une des motivations de ce partenaire ne soit de mettre à disposition de plus en plus de services payants par le biais de bouquets thématiques, en limitant sensiblement l'accès à des programmes TV qui étaient gratuits jusqu'à présent.

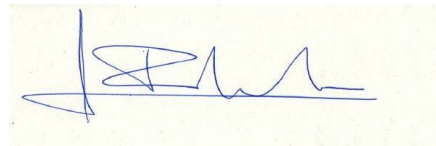
Avant de conclure, j'aimerais mettre en évidence l'offre des 90 programmes TV qui seront disponibles suite au passage à la norme DVB-C sur notre télé-réseau avec les 189 programmes offerts par Citycable (SIL) compris dans l'abonnement mensuel du raccordement multimédia. Cette offre s'adresse aux habitants raccordés au télé-réseau lausannois qui propose ses prestations aux communes suivantes: Lausanne – Prilly – Jouxten-Mézery – le Mont/Lausanne – Epalinges – Savigny – Cugy – Morens – Bretigny – Froideville – Bottens – Jorat-Mézières – Servion.

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

***La municipalité est-elle informée et consciente de la diminution de l'offre qu'implique le passage annoncé de la norme DVB-T à DVB-C?***

***La municipalité, en qualité de copropriétaire de TvT Services, va-t-elle (peut-elle) réagir par rapport à cela, et demander de maintenir les chaînes qui étaient jusqu'à présent disponibles dans l'abonnement mensuel du raccordement multimédia?***

Je remercie par avance la Municipalité de m'éclairer sur ces points, et vous remercie également, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de votre attention.



Aitor Ibarrola

\* Il convient de préciser que ce travail de comparaison a été compliqué, et que je n'ai pas pu y consacrer autant de temps que j'aurais voulu pour qu'il soit « irréprochable » ; il est peut-être entaché de quelques erreurs, mais cela ne remet pas en question le fond de cette problématique.

Vœu

Le soussigné émet le vœu que la Municipalité intervienne auprès de TVT Services afin que cet organisme assume pleinement les conséquences du changement de norme télé DVB-T en DVB-C. En effet, ce changement est imposé par TVT Services aux téléspectateurs sans que ceux-ci n'aient rien demandé.

TVT Services doit offrir gratuitement le décodeur permettant de continuer à regarder la télé, même avec un appareil qui n'est pas de dernière génération, et doit rembourser les utilisateurs qui ont déjà dû acheter ledit décodeur.

La Municipalité est aussi encouragée à relever le caractère inadéquat de la lettre de TVT Services datée du 26 août 2019, poussant clairement au gaspillage des ressources en recommandant de jeter des téléviseurs qui sont encore fonctionnels.

Ecublens, le 3 octobre 2019



Jean-Paul Dudt





Ecublens VD, le 3.10.2019

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu		

### Plan lumière

Je reviens sur ma demande concernant le *Plan lumière* :

Puisque nous allons bientôt changer de salle pour le Conseil, j'émets le vœu que le *Plan Lumière* soit présenté le 28 novembre avant le Conseil.

Parce que si ça n'est pas fait en novembre, on ne pourra pas facilement occuper les salles temporaires 1 heure avant. Et je réitère mon sentiment que l'éclairage public est un sujet qui intéresse grandement les Conseillers lors des commissions où il en est question.

Cela permettrait également à la Municipalité de présenter sa vision de l'éclairage public et l'image qu'elle veut donner à la ville à travers lui.

Nom, prénom : Guillaume Leuba

Signature : .....

